

Gestion humanitaire et coopération internationale dans le contexte de la crise migratoire

Comment assurer l'accueil humanitaire et la gestion des migrants illégaux tout en assurant la sécurité des pays d'accueil ?

Le HCDH a vu le jour le 20 décembre 1993 avec pour objectif de renforcer et d'harmoniser les capacités de suivi des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Actif dans plus de 193 pays, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme est chargé de mener le Programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et de promouvoir et protéger tous leurs droits.

Face à la crise migratoire mondiale, caractérisée par plus de 27 millions de réfugiés dont 89% vivent dans des pays en développement selon le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés), le HCDH agit entre autres dans les domaines suivants :

- Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme
- Droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à la santé, au logement, à l'alimentation et à l'eau

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme

- Lutte contre le racisme et la discrimination
- Traite des êtres humains
- Droits fondamentaux des femmes et égalité des genres

Dans les pays les moins développés, le HCDH instaure des programmes de bourses et de formation pour contribuer à renforcer le rôle de la société civile dans les mécanismes des droits de l'homme et sa participation à ceux-ci. Ils sont destinés aux populations locales, aux minorités qui y sont présentes mais aussi au personnel des institutions nationales des droits de l'homme

Dans ce contexte mondial marqué par des crises migratoires, le HCDH s'engage à œuvrer, pour que chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse jouir pleinement de ses droits fondamentaux et que les auteurs de violations de ces droits soient punis de manière effective.